



Reprendre la vie conjugale avec mon mari mais divorce en court

Par **almansa**, le **04/04/2010** à **19:48**

Bonjour,
depuis 8 mois j'ai demandé le divorce pour faute,seulement mon mari et moi nous sommes rendu compte un peu tard que nous faisons une grosse erreur,nous souhaiterions reprendre notre vie conjugale mais nous nous sommes engagés pour divorcé et comme j'ai droit à l'aide juridictionnelle et que je touche les allocation de la caf je ne sais pas quoi faire pour ne pas me mettre en faute et devoir tout rembourser. Nous sommes déjà passé en tentative de conciliation où mon mari ne sais pas présenté d'ailleurs par la suite un jugement provisoire a été rendu et mon mari a fait appel. Que faire je suis conciente qu'il faut que nous divorcions mais quel solutions ai je pour que notre famille puisse se reunir de nouveau sous le même toit au plus vite en sachant que nous en sommes à ce niveau ? Merci de me répondre au plus vite l'attente est insoutenable

Par **Upsilon**, le **05/04/2010** à **22:44**

Bonjour et bienvenue sur notre site.

Vous pouvez, me semble-t'il, cesser à tout instant une procédure de divorce. Il suffit de vous rapprocher de votre avocat afin de mettre un terme à cette procédure. Pour le cas (j'en doute) ou cela serait impossible, demandez à passer en divorce par consentement mutuel et bouclez le divorce dans les meilleurs délais.

Vous pourrez toujours, par la suite, vous remarier !

Par **almansa**, le **06/04/2010** à **10:39**

bonjour, et merci de m'avoir répondu.

mais si nous mettons fin à tout ça, étant donné que je perçois l'aide juridictionnelle, est ce que je risque de rembourser les frais, ou de payer une amende ou quelque chose comme celà?

Par **Upsilon**, le **06/04/2010** à **21:00**

Il ne me semble pas, mais à vérifier auprès de votre avocat !